



Au-delà des remparts : comment gagner des espaces résidentiels dans les villes romaines du littoral tyrrhénien ?

Xavier Lafon

► To cite this version:

Xavier Lafon. Au-delà des remparts : comment gagner des espaces résidentiels dans les villes romaines du littoral tyrrhénien ?. Sophie Bouffier, Denis Menjot, Claude-Isabele Brelot. Aux marges de la ville : paysage, sociétés, représentations, L'Harmattan, 2015. hal-01473874

HAL Id: hal-01473874

<https://amu.hal.science/hal-01473874>

Submitted on 22 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AU-DELÀ DES REMPARTS : COMMENT GAGNER DES ESPACES RÉSIDENTIELS DANS LES VILLES ROMAINES DU LITTORAL TYRRHÉNIEN ?

Xavier Lafon¹

Le monde romain est rempli de paradoxes. Un des plus importants pour le thème de ce colloque est le contraste qui existe entre l'idéal de la vie rurale (symbolisé, par exemple, par Cincinnatus retournant à sa charrue dès la fin de sa magistrature) et les contraintes d'une activité urbaine qui impliquent, en particulier, pour tous ceux qui gèrent la vie politique de résider en ville. Même quand on s'éloigne des récits mythiques des origines, c'est-à-dire dès la fin de l'époque républicaine, cette ambiguïté demeure ... Il suffit de rappeler les multiples règlements imposant une résidence *intra muros* à tous les « hommes politiques », y compris dans les petites villes de province comme Osuna en Bétique². Un des « compromis », réservé aux plus riches, va donc consister à investir, pour ceux qui ont aussi les moyens politiques d'enfreindre les règles générales, la zone de contact entre ville et campagne, en créant des résidences qui seront par définition de très grand standing et qui prennent à Rome le nom de « jardins » (*horti*), notamment en empiétant sur les anciens remparts. Ceux-ci perdent de ce fait toute valeur défensive et même simplement publique, à commencer bien entendu par leur fonction initiale de séparer la ville de sa campagne.

Construire sur le rempart

C'est sur ce type d'occupation que je voudrais attirer l'attention sans m'étendre longuement sur le cas de Rome que j'ai déjà traité en d'autres lieux³ et qui a été rappelé dans le chapitre 1 par Sophie Bouffier. De façon générale, un certain nombre de conditions doivent être réunies pour observer ce phénomène dans toute son ampleur. La première, et vraisemblablement la plus importante, concerne la présence d'une rupture de pente, naturelle en principe mais il faut tenir compte éventuellement de l'existence d'un très grand fossé qui vient compléter la levée de terre qui forme l'*agger* quand la fortification est établie en terrain plat ou peu accidenté. Cette levée est limitée par un mur, généralement en grand appareil

1. Aix Marseille Université, CNRS, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université Lyon2, IRAA USR 3155, 13094, Aix en Provence, France.

2. L'article 14 de cette loi municipale d'époque césarienne découverte à Urso (Osuna, Bétique, dans l'Antiquité) précise que tout décurion doit posséder « dans l'espace délimité par la charrue (= le *poemerium*) un bâtiment qui ne fasse pas moins de 600 tuiles » (Caballos Rufino 2006, p. 109).

3. Lafon 2003.

et le fossé vient augmenter la hauteur matérialisée par le rempart lui-même⁴ : le dénivelé entre « l'intérieur » et « l'extérieur » de l'agglomération en est automatiquement augmenté.

Cette prise de possession du rempart et une position au sommet ou même seulement à ses pieds permettent une vision panoramique sur le paysage extra-urbain mais se heurtent à de multiples interdits que seuls les plus puissants peuvent dépasser. Première conséquence en effet, la valeur proprement militaire de la muraille se trouve totalement anéantie, d'autant plus que les propriétaires de ces résidences établissent le maximum de liaisons entre les parties hautes, au-dessus des remparts, et les parties basses, au-dessous, où vont se concentrer l'essentiel des jardins d'agrément mais également de multiples constructions annexes. La valeur symbolique que l'on accorde parallèlement à ces remparts dans l'antiquité (comme plus tard...) disparaît également puisque la zone devient intégralement privative. On relèvera, au passage, que ces empiètements sur le rempart et la zone immédiatement extérieure se heurtent de plus au principe d'organisation générale de l'espace urbain marquée dans l'Antiquité par la notion de *poemerium* : ce mot désigne en effet plus qu'une ligne de partage, le rempart, entre le monde urbain proprement dit (qui est aussi celui des vivants) et le monde rural (qui est aussi celui des morts), une zone immédiatement extérieure, large en théorie d'au moins une trentaine de mètres, dans laquelle toute construction est interdite, qu'elle soit destinée aux morts ou aux vivants : les interdits religieux concernant cette zone *non aedificandi* rejoignent dans les faits les contraintes proprement militaires.

Le « modèle » ou, mieux, le cas emblématique de ces résidences à cheval sur le rempart se trouve à Rome où il est connu sous le nom de « jardins de Mécène », un des plus fidèles partisans d'Octave-Auguste et artisan de sa victoire qui mettent fin aux guerres civiles. En réalité dès l'époque augustéenne ces jardins deviennent une résidence impériale particulièrement appréciée des empereurs Julio-claudiens : c'est de là que Néron, selon sa légende noire, regardait Rome brûler⁵... Au départ, il s'agit, selon toute vraisemblance, d'un vaste projet de récupération de terrains vagues, occupés massivement par des trombes misérables (on est bien en dehors du *poemerium*), du moins si l'on interprète plusieurs allusions présentes dans les œuvres des poètes du cercle de Mécène, Horace en particulier qui insiste autant sur la vue que sur la nouvelle salubrité du lieu⁶. Ces grands travaux d'aménagement sont datés entre 42 et 35 av. J.-C. Il me semble

4. On oublie trop souvent qu'une fortification antique se réduit rarement à une simple muraille, même de 2 mètres de large (comme à Nîmes) : ses différentes composantes peuvent atteindre dans certains secteurs (comme à Rome sur l'Esquilin), une largeur de plus de 50 mètres, fossé compris.

5. Tacite, *Annales* XV, 39 ; Suétone, *Vie de Néron* 38. Toute la bibliographie sur le site est réunie dans les différents articles s.v. *Horti Maecenatis* du *Lexicon topographicum Urbis Romae III*, à compléter désormais par Chillet 2011, notamment sa figure 1 qui réunit, outre les données sur la localisation et l'extension des jardins, les informations archéologiques disponibles.

6. *Satires* I, 8, 14-15.

toutefois que l'on peut trouver des antécédents à cet exemple romain dans des cités italiennes et c'est sur ce point que je voudrais davantage insister.

Ce mouvement qui conduit certaines élites sociales à construire sur le rempart de leur cité, caractérise avant tout, d'après la documentation disponible, des cités littorales établies sur une falaise, haute parfois seulement de quelques mètres mais dans d'autres cas bien plus importante, de l'ordre d'une dizaine, voire d'une vingtaine de mètres, assurant de ce fait automatiquement une protection efficace contre l'action des tempêtes.

C'est bien évidemment la partie du rempart qui borde la mer qui est concernée, celle qui, par définition, offre les plus beaux points de vue sur le large. La présence d'une plage ou du moins d'une zone intermédiaire entre la mer proprement dite et la falaise permet sur cette étroite bande littorale le développement de parties « résidentielles ». Le cas de Formies (**Fig. 1**), à la limite entre Latium et Campanie, à 130 km environ au sud de Rome, est emblématique de ces pratiques.

La date de construction des « nymphées », principaux éléments conservés de ces villas⁷, remonte à la 1^{ère} moitié du I^{er} siècle av. J.-C., vraisemblablement aux environs de 75 av. J.-C., soit au moins un quart de siècle avant Mécène. Il faut rappeler que ce premier demi-siècle du I^{er} siècle av. J.-C. est encore marqué par de nombreux épisodes de guerres civiles, entre autres, par des sièges militaires comme celui de Palestrina mais ces sièges n'épargnent pas les cités littorales, Terracine, Pompéi, et, en raison de cette insécurité ambiante, on se soucie encore très largement pendant cette période de renforcer les murailles dans la plupart des villes italiennes. Architecturalement ces nymphées peuvent être considérés comme des grottes plus ou moins artificielles⁸, aménagées si l'on peut dire dans l'épaisseur de la falaise que surplombait le rempart, plutôt que dans le rempart lui-même comme cela sera le cas dans les jardins de Mécène mais des blocs de grand appareil appartenant à la fortification demeurent visibles dans des proportions diverses. Ces « grottes » sont ouvertes vers la mer et donc vers l'extérieur de la villa comme de la ville. Il n'est pas évident de déterminer si dès cette époque des passages permettaient ou non de rejoindre directement le niveau supérieur sur lequel était bâti le noyau principal de la villa, créant autant de brèches dans la défense de la ville d'autant plus que le rempart lui-même semble avoir été arasé pour l'essentiel. Ces nymphées, ménagés sous l'ancien rempart et dans la falaise, sont vraisemblablement dès cette date des salles à manger estivales, dont l'isolement pourrait être problématique pour le service des convives, mais ils constituent,

7. Le mot *villa*, entré dans la pratique pour désigner ces constructions, peut prêter à confusion puisque, pour l'essentiel, elles sont bien encore « intramuros » : le mot *domus* serait donc techniquement mieux adapté. On relèvera qu'à Pompéi, mais également au moins à Herculaneum, pour tourner en partie cette difficulté (mais on ne peut également exclure que la forme atypique de ces bâtiments ait poussé dans la même direction) on a opté à propos des plus grands de ces bâtiments pour l'appellation, à première vue encore plus curieuse, d'*insula*. Celle-ci est en effet habituellement utilisée par les archéologues pour désigner des immeubles collectifs. Faute de mieux, j'ai conservé le mot *villa* en raison des fonctions assumées par ces édifices de toute façon hors normes.

8. Lavagne, 1988, p. 359-366

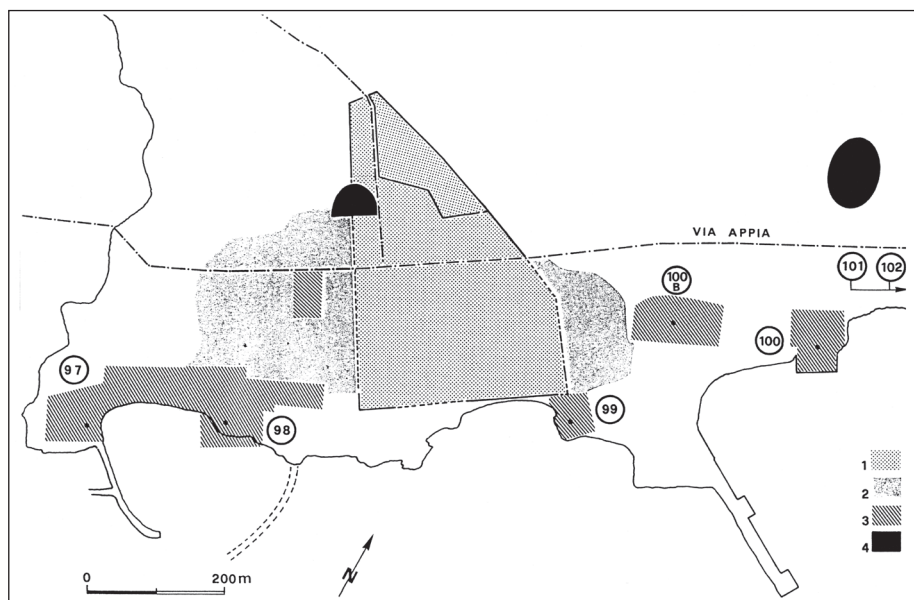


Figure 1. Formies. Le front de mer occupé par des villas (d'après Lafon 2001, fig. 115, avec compléments ; les numéros renvoient au catalogue de cet ouvrage).

de façon totalement assurée cette fois d'après la richesse de leurs décors⁹, un des éléments les plus luxueux de ces ensembles résidentiels qui ne semblent pourtant pas en manquer !

En revanche, dès le début du I^{er} siècle apr. J.-C., c'est-à-dire les débuts de la période impériale, marquée par une quasi pacification politique, ces passages internes entre haut et bas de la falaise sont systématiques, de même que se confirme de façon très générale la vocation des nymphées à être intégrés dans l'espace des jardins d'agrément, donc incontestablement privés, selon les caractéristiques visibles dans le bâtiment dit « auditorium de Mécène », élément-clé des Jardins du même nom. Il s'agit donc bien d'accaparer des zones jusque-là publiques puisque nécessaires à la défense de la ville, sans pour autant en faire, dans le cas de Formies, des jardins proprement dits car il est impossible, dans des secteurs aussi exposés aux intempéries (vagues déferlantes ou, tout simplement, coups de vent), de maîtriser la végétation abondante attendue des propriétaires des jardins d'agrément.

En raison de l'occupation ultérieure, continue jusqu'à nos jours, il est impossible de préciser le nombre de villas concernées à Formies par ce phénomène d'occupation du secteur maritime du rempart mais il ne pouvait pas être supérieur

9. Lavagne, 1988, p. 386-392.

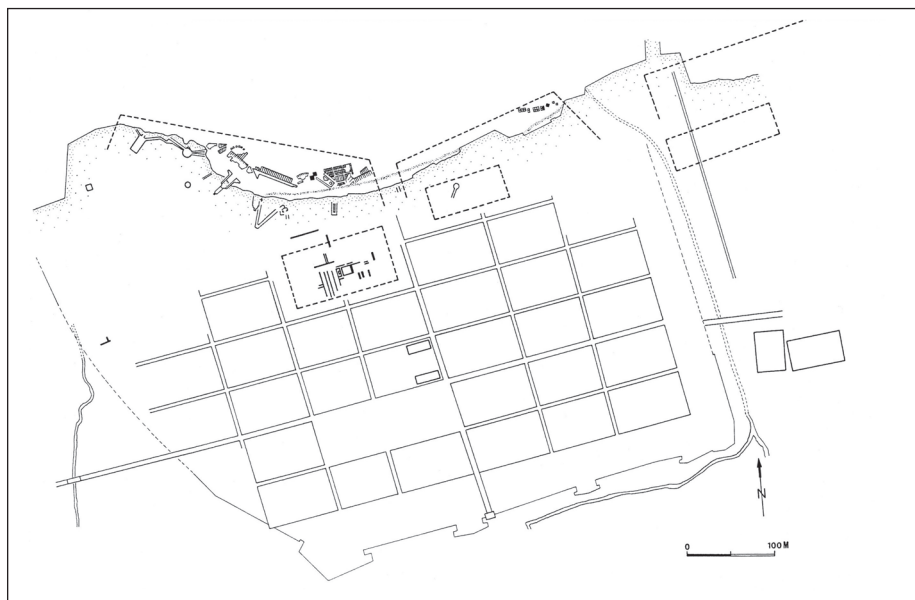


Figure 2. Le front de mer de la ville de Sorrente
(Lafon 2001, fig. 156).

à quatre ou cinq (**Fig. 1**), celles-ci occupant malgré tout la totalité du front de mer. Ceci témoigne à la fois de l'importance physique de ces constructions (pour certaines plusieurs centaines de mètres de façade maritime) et de leur nombre en définitive très limité par rapport au nombre estimé des habitants. On retiendra également la proximité très grande de ces villas, pratiquement mitoyennes, qui, à la différence des « véritables » villas situées dans les campagnes, ne peuvent être au centre d'un domaine agricole puisque totalement enserrées entre la mer et le reste de l'agglomération. Outre le problème militaire, cet accaparement du littoral pose la question du devenir des équipements portuaires publics, quais mais aussi éventuels entrepôts, puisque la plupart de ces villas disposent désormais de *piscinae* qui interdisent ou du moins limitent très fortement tout accostage. Toujours visibles aujourd'hui, ces bassins, construits pour l'essentiel dans la mer, étaient destinés à la pratique de la pisciculture intensive mais aussi à l'agrément visuel des convives couchés dans les nymphées examinés plus haut. Leur aménagement n'a donc pu se faire qu'au détriment de l'ensemble des équipements publics préexistants.

Le même phénomène de disparition du rempart au profit de résidences aristocratiques se retrouve un peu plus tard (époque augustéenne) à Sorrente (**Fig. 2**) où l'on compte généralement trois villas occupant le front de mer urbain ; à un degré moindre à Herculaneum et Pompéi, où il s'agit au moins partiellement dans le dernier cas de formes d'habitats relativement plus modestes : sur le côté sud

du rempart, de biais par rapport au littoral, on a relevé depuis longtemps¹⁰ l'existence de maisons de dimensions standard, ouvertes en façade sur la mer et donc l'extérieur, contrairement à la pratique romaine habituelle où la *domus* est repliée sur elle-même (**Fig. 3**) mais leur plan reste conforme aux pratiques ordinaires. On ne peut donc les classer en raison de leurs dimensions comme des résidences de qualité exceptionnelle, comme celles examinées précédemment, mais elles témoignent de la valeur attribuée dès lors à ce positionnement panoramique obtenu au prix de la négation du rempart antérieur.

Si la partie maritime du rempart de ces cités littorales est ainsi rapidement conquise (le mouvement est achevé, dans toutes ces villes du Latium et de la Campanie, dès le milieu du I^{er} siècle apr. J.-C.), on doit noter pendant la même période une extension de résidences équivalentes en qualité et en surface au-delà de la zone ceinturée par le rempart, le long de routes littorales devenues sur plusieurs centaines de mètres au moins de véritables rues. La partie urbaine du front de mer ne se distingue donc plus de la zone suburbaine, les deux présentant une série continue de constructions dont les façades sont largement ouvertes vers le large. Toutefois, hormis le cas des *domus* de Pompéi, on doit tenir compte du fait que l'architecture même de ces villas ne peut créer une barrière minérale continue car les portiques enserrant des jardins sont essentiels : l'existence d'éléments végétaux et plus largement de véritables parcs dans lesquels s'inscrivent les villas aèrent considérablement la vision que l'on peut avoir depuis le large. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne des limites initiales de la ville remparée, ces pratiques conduisent à laisser libres de constructions des espaces intermédiaires qui peuvent devenir relativement importants, sans pour autant que soit atteinte la distance minimale qui sépare à l'intérieur des terres les villas, distance supérieure, sauf exception, à plusieurs kilomètres. Mais, pour en revenir au littoral, les auteurs antiques insistent, comme dans le cas de la région d'Ostie, sur la « continuité des toits »¹¹, qui font de ces séries de villas des « villes » et plus généralement, en réalité, dissolvent l'image de la ville dans un monde quasi indéterminé entre urbanité et ruralité. Les représentations figurées de villas « maritimes », relativement fréquentes sur les enduits peints des 3^e et 4^e styles pompéiens¹², traduisent à leur façon (vision artistique plus qu'illustration de la réalité) cet envahissement du littoral par ces villas. J'insisterai cependant plus encore sur la confusion entretenue par ces figurations sur l'image que peut (ou veut) donner le littoral tyrrhénien au cours du I^{er} siècle apr. J.-C. : une barrière continue de constructions qui ne peut être assimilée par le voyageur maritime qu'à une gigantesque urbanisation.

10. Noak, 1936.

11. Plinie le Jeune, *Lettres*, II, 17, 27 : *Tecta villarum quae praestant multarum urbium faciem* : « toits de villas que l'on prendrait pour une série de villes ».

12. Croizille, 2010, p. 60 et 122-123.

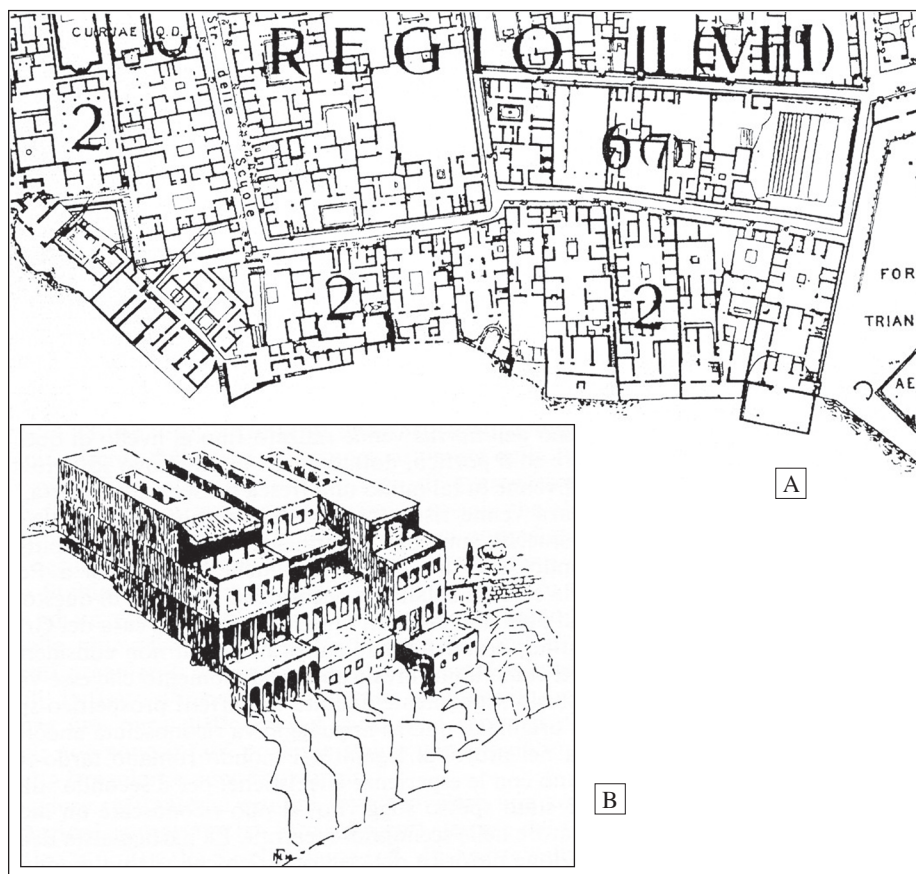


Figure 3. A et B : Le front de mer sud de Pompéi, Région VIII. MA : Plan ; B : restitution (Noak 1936, figure 4 et 5).

Ce phénomène de villas suburbaines (au sens géographique du terme¹³) est particulièrement bien documenté à Pompéi et à Herculaneum avec des villas parmi les plus célèbres du monde romain, comme la villa des Mystères ou la Villa des Papyri mais on le retrouve également à Formies (**Fig. 4**) où l'on a aujourd'hui identifié environ 25 villas entre le cap de Torre Gianola et celui de Gaète, (soit, quand même, sur une distance d'environ 15 km si l'on suit le littoral) et dans le golfe de Naples. Mais ce qui est particulièrement remarquable, si l'on revient à l'examen des villes, est que le mouvement ainsi esquissé conduit à un double phénomène de disparition et de création.

13. Dans le monde romain le mot ou mieux l'adjectif « suburbain » est très fortement ambigu, surtout tel qu'il est utilisé par les archéologues car la notion de « résidence de très grand standing » est presque partout en filigrane lors de la description ou l'analyse de ces constructions sises hors les murs et donc doublement « suburbaines ».

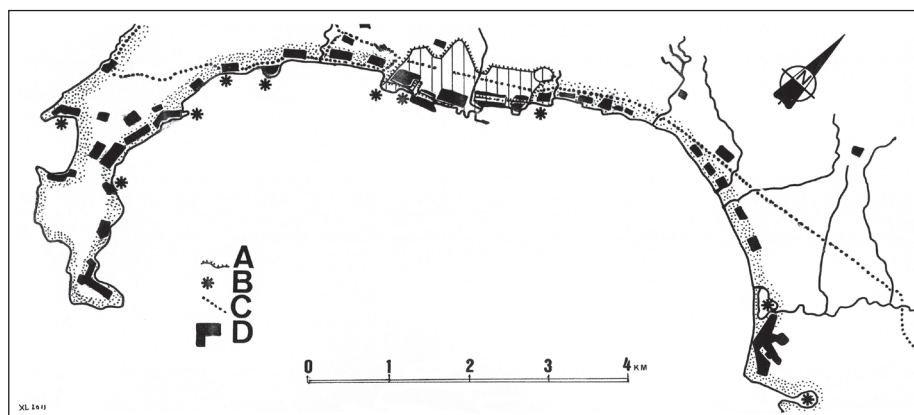


Figure 4. Le Golfe de Gaète au I^{er} siècle après J.-C. (d'après la carte de Salvatore Ciccone au Musée de Formia et enquête personnelle).

- A : Rempart et limite de l'agglomération à l'époque augustéenne ; B : *Piscina* attestée ;
 C : Voie romaine (principalement la Via Appia et la « voie Flacca » ;
 D : Emprise estimée des bâtiments constituant les villas.

Les conséquences sur les villes : réductions, disparitions, créations

Le premier impact sur les villes concernées, point de départ de cette communication, est matérialisé par la disparition effective du rempart, le monument qui pourtant, dans la conscience antique, « fait » la ville : il suffit de rappeler le type de représentation allégorique le plus utilisée dès l'antiquité pour symboliser une ville, une déesse portant un diadème en forme d'une enceinte urbaine munie de tours. C'est d'autant plus intéressant que l'on retrouve à la même époque des représentations de remparts, certes très symboliques sous forme de décor de mosaïque de seuil dans... les villas ; de même certaines villas de la région de *Cosa* par exemple *Settefinestre* (mais son cas n'est pas isolé), ont leur jardin entouré d'un mur de clôture où figurent des tours miniatures. De même l'exaltation de la *virtus* militaire conduit, à la même époque, Auguste à restaurer d'autres portions de l'ancien rempart de Rome quand il laisse Mécène occuper la zone correspondante de l'Esquilin et nombre de villes italiennes à se doter d'un rempart dont elles étaient jusque-là privées. On peut tenter de résoudre ce paradoxe en insistant sur le rôle devenu purement symbolique de ces fortifications ou en mettant l'accent sur les différences de traitement devant la loi des plus puissants...

De fait, et c'est la deuxième face de ce phénomène de disparition à prendre en compte, on garde le souvenir dans la littérature latine des premiers siècles avant et après J.-C. de villes ayant fait place à des villas et, de ce fait, disparues de la carte des cités au sens politique du mot. Le premier cas, emblématique, est fourni par Stabies, cité littorale voisine de Pompéi « transformée en villas après les guerres

sociales » selon Pline l'Ancien¹⁴. Pourtant, pour l'anecdote, cet amiral de la flotte romaine va aux dires de son neveu¹⁵, mourir sur sa plage en tentant de venir au secours des habitants victimes de l'éruption du Vésuve. Il semble bien que dans ce cas la cité et vraisemblablement la plus grande partie de l'agglomération aient véritablement disparu à la suite de leur prise par les troupes de Sylla en 80 av. J.-C. pour faire place à un réseau très dense de villas quasiment mitoyennes (cinq au moins sont connues sur un front de moins de 1500 m). Toutefois les archéologues se sont intéressés, sauf exception, à la seule bande de la colline de Varano qui domine le littoral (**Fig. 5 A**) : il est donc impossible, en réalité, de préciser l'ampleur et l'étendue vers l'intérieur de cette disparition de l'habitat urbain traditionnel antérieur dont au moins quelques îlots, non encore fouillés à l'exception des deux *insulae* vues au XVIII^e siècle, ont pu subsister. Toutefois on insiste aujourd'hui¹⁶ sur la présence possible en arrière de la villa San Marco d'une place publique dotée d'un temple, éléments présents jusqu'à la disparition finale de 79 (**Fig. 5 B**). L'organisation générale des villas, notamment leur orientation et leur façade opposées à la mer, reproduisent au moins en partie le parcellaire urbain, notamment dans le secteur immédiatement à l'est de la villa San Marco (**Fig. 5 A**, n°29). De plus, dans ce cas, la falaise est d'une hauteur considérable, 50 m. environ, ce qui rend douteuse la présence antérieure d'un véritable rempart, aspect qui là aussi ne peut malheureusement être vérifié mais les villas reposent sur des murs de soutènement très importants. Au moins une galerie reliait le niveau des villas à celui de la mer ainsi que des rampes et escaliers « externes ». On retiendra du témoignage de Pline, fondamentalement, la disparition de la fonction politique civique assurée d'après les inscriptions¹⁷ par la cité de Nocera plus que la disparition totale du caractère urbain de ce secteur.

Il est remarquable que la formule de Pline concernant Stabies soit pratiquement reprise mot à mot à propos d'*Alsium* à la fin de l'antiquité (exactement en 416) par le Gaulois Rutilius Namatianus¹⁸ : décrivant le littoral au nord du Tibre, où la « falaise » est quasi inexistante (relief de *maccho*, une roche volcanique très friable) celui-ci écrit : « maintenant de grandes villas remplacent des petites villes¹⁹ ». La localisation de cette ancienne (puisque fondée au III^e siècle av. J.-C.) colonie de citoyens romains, *Alsium*, n'est pas assurée avec certitude, puisqu'il existe dans le secteur plusieurs « grandes villas » comme le décrit Rutilius lui-même, mais l'emplacement le plus probable est celui occupé aujourd'hui par les restes d'une (grande) villa impériale au lieu dit Marina di San Nicola, commune

14. *Histoire naturelle*, III, 5, 70 : *oppidum... quod nunc in villas abiit*.

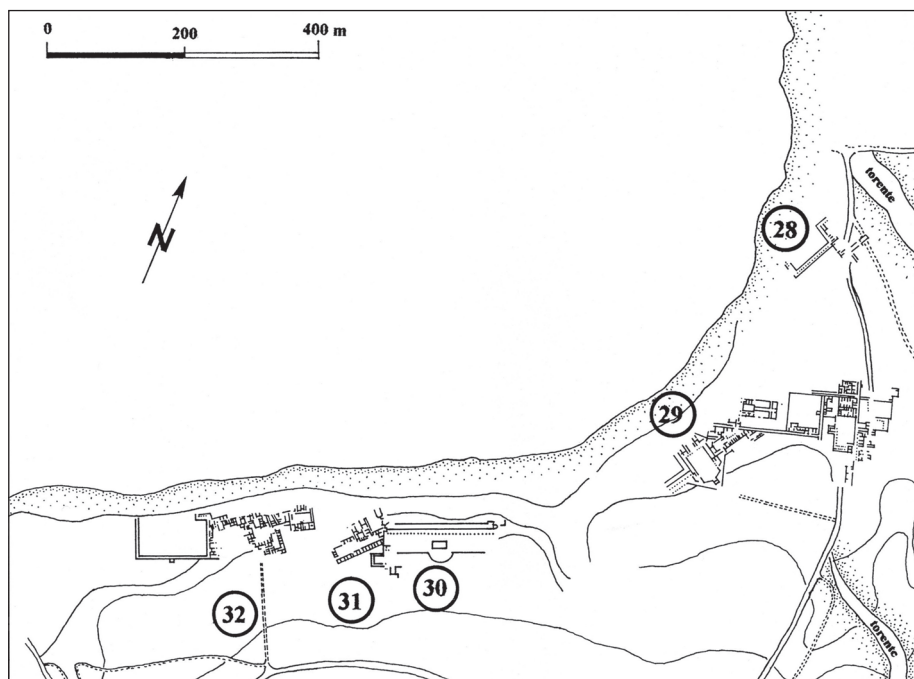
15. Pline le Jeune, *Lettres* VI, 16.

16. Barbet & Miniero, 1999, p. 15-18 et p. 382.

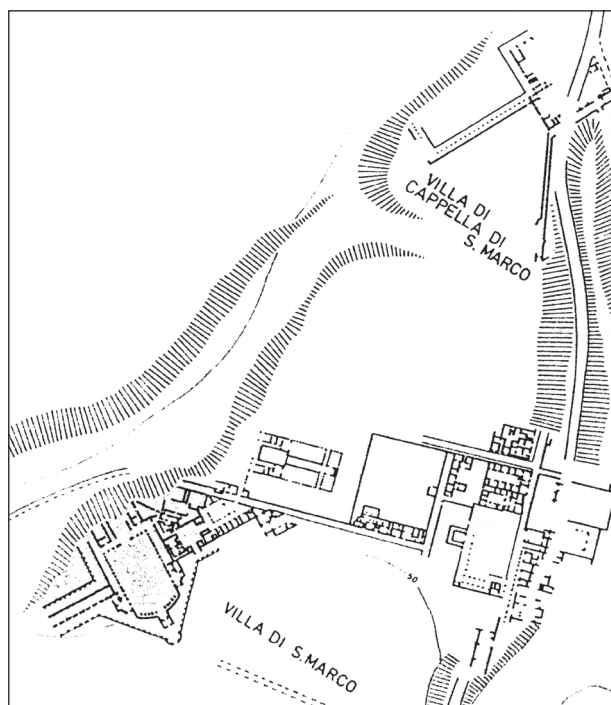
17. CIL X772 et 1081.

18. *Sur mon retour*, I, 223.

19. « *nunc villae grandes oppida parva prius* ».



A



B

Figure 5.
 Stabies, le secteur de
 Varano.
 A : Plan général avec
 littoral antique restitué
 (Lafon 2001, fig. 152) ;
 B : Détail du quartier de
 la villa San Marco (Kockel
 1985, fig. 11, extrait).

de Ladispoli, sur le littoral à 35 km au nord de Rome²⁰. On a découvert à date ancienne, « à proximité », une inscription avec la mention de décurions de la colonie d'*Alsiu*²¹, c'est-à-dire de « conseillers municipaux », signe d'une activité civique longtemps maintenue, si bien que dans ce cas la « disparition » de cette cité dont l'emprise au sol devait être originellement très réduite (il s'agit d'une des premières colonies maritimes) appartient plus au genre littéraire qu'elle ne décrit une réalité ou un phénomène historique de « désurbanisation » récemment apparu, du moins consécutif au développement des villas littorales.

Le deuxième phénomène concerne, au contraire, la création de « fausses » cités parallèlement à l'amoindrissement ou la disparition de celles que l'on vient de voir, toujours en liaison avec le développement de villas littorales : ces agglomérations, qui sont dotées immédiatement d'un nom propre, ont une « allure » de ville selon les auteurs contemporains comme Strabon, mais ne disposent pas de monuments publics ni d'organisation politique et administrative véritables, en tout cas de type civique. On peut donner trois exemples convaincants et un qui demeure moins assuré de cette pratique, Gaète, Baïes et le *Vicus Augustanus Laurentium* d'une part, Civitavecchia de l'autre.

Située à quelques kilomètres de Formies comme on l'a vu, Gaète, est devenue, depuis le Haut Moyen Âge, une cité fortifiée, munie plus tard d'une véritable forteresse qui en fait un dispositif majeur de la puissance militaire du Royaume de Naples, fonction qu'elle conserve encore aujourd'hui comme base de la 6^e flotte américaine. Mais cette image urbaine ne doit pas faire oublier que dans l'Antiquité, il s'agit d'un simple regroupement de villas, depuis l'époque de Cicéron - qui y fait débarquer des statues achetées pour lui en Grèce par son ami Atticus - jusqu'à celle de Marc-Aurèle puisque c'est dans l'une d'entre elles que naquit son fils Commode. Il s'agit donc dans l'Antiquité de désigner par ce nom une simple zone résidentielle, liée à un port naturel car cette petite rade est totalement abritée des tempêtes et le mouillage y est particulièrement sûr ; il double en quelque sorte le port aménagé primitivement à Formies, mais dont le devenir au milieu des villas littorales examinées précédemment pose, comme on l'a vu, problème : il faut rappeler que c'est « à Formies » (puisqu'il appelle ce domaine le plus souvent *Formianum*) que le même Cicéron possède, hors les murs²², une des villas qu'il entend orner d'au moins une partie des sculptures qu'il vient d'acquérir.

20. Lafon, 1990.

21. CIL XI, 3716, du début du III^e siècle ?

22. C'est dans cette villa, très souvent mentionnée dans sa *Correspondance*, que Cicéron sera assassiné. À cette occasion il est précisé (Tite Live *apud* Sénèque le Père, *Suas*, VI, 17) qu'elle est bien « hors la ville ». Il faut toutefois relever qu'il arrive à Cicéron de l'appeler « *Caietanum* » (Par exemple dans la *Lettre à Atticus*, I, 4, 2), ce qui ne simplifie pas les choses, mais l'identification la plus vraisemblable, la situe beaucoup plus proche de la cité de Formies que du bourg actuel de Gaète. Pour la bibliographie, abondante, je renvoie aux commentaires qui accompagnent la publication de la *Correspondance* de Cicéron dans la Collection des Universités de France (9 volumes parus depuis 1940) avec un résumé dans la note 2 du volume 1, p. 189.



Figure 6. Le vicus Augustanus Laurentium (Lanciani 1903, planche XIII, fig.3).

A : Palais impérial des Laurentes. B : Vicus.

Baïes se développe sur le golfe de Naples, à quelques kilomètres de Pouzzoles dont elle constitue une sorte d'appendice pour ne pas dire un faubourg puisque, administrativement, Baïes dépend de Cumes. La densité des très grandes villas est véritablement exceptionnelle, car celles-ci sont organisées, selon la formule de Pline le Jeune²³, en deux séries, l'une au niveau de l'eau (les villas « comiques »), l'autre sur le flanc et le sommet d'une colline aux pentes très abruptes (les villas « tragiques »), en prenant comme référence la hauteur des chaussures des deux types d'acteurs correspondant à ces deux genres théâtraux. Le succès hors normes de ce site comme lieu de villégiature²⁴ pendant plusieurs siècles est à mettre en liaison avec deux facteurs : le plus ancien est la présence de sources thermales abondantes et variées, le second le développement d'un palais impérial qui entraîne autour de lui un phénomène d'imitation et d'agrégation. Pour Strabon²⁵, l'apparence du site de Baïes est celle d'une ville faite d'une série de palais (*Basileia*) mais malgré, là aussi, quelques inscriptions ambiguës, l'existence d'une cité autonome est unanimement refusée²⁶. De fait Strabon²⁷ étend à l'ensemble du golfe de Naples, de Misène au cap de Sorrente, cette image d'une ville continue liée à la présence massive des villas littorales.

Le troisième cas, le *vicus Augustanus Laurentium*, près du Palais impérial des Laurentes, au Sud d'Ostie²⁸, est sensiblement différent même si l'on y retrouve quelques caractéristiques proches de celles de Baïes (**Fig. 6**). La présence d'un *praetorium* à quelque 30 km seulement de Rome (**Fig. 6, A**), entouré d'un cercle de villas aristocratiques relativement nombreuses mobilise au service des propriétaires ou courtisans une population non négligeable qu'il faut loger et entraîne des besoins de service relativement importants. Ces besoins sont, en partie au moins, couverts par la création d'une agglomération privée de capacités « civiques » habituelles mais dotée de plusieurs magistratures, connue sous le nom de *vicus* (B sur la **figure 6**). Par exemple, selon le témoignage de Pline le Jeune²⁹ qui possède une villa sur place, ce *vicus* dispose de bains (publics) capables de suppléer les siens en cas d'arrivée imprévue ou trop tardive pour avoir le temps de chauffer ses propres bains. Il sert aussi de marchés pour alimenter les habitants de cette villa privée d'un vrai domaine et donc incapable de vivre véritablement en autarcie malgré ces dires de l'ami de Trajan, conformes au modèle idéologique

23. *Lettres*, IX, 7.

24. Lafon, 2001, p. 187-196, 243 et 257.

25. V, 4, 7.

26. D'Arms, 1970, p. 42 ; Boriello- D'Ambrosio, 1979, p. 20.

27. V, 4, 8.

28. Ce *vicus* est connu à la fois par les textes, dont celui de Pline, et l'épigraphie (Tarpin, 2002, p. 326-328 : 11 inscriptions). Il a été partiellement fouillé à la fin du XIX^e siècle (Lanciani, 1903) et le développement récent des constructions littorales rend désormais hautement improbable la découverte de nouveaux sites et donc de nouvelles villas.

29. *Lettres*, II, 17, 26.

de la villa « qui produit ». Il s'agit donc, malgré la proximité relative d'Ostie et de Rome, de créer une « agglomération de service », dénuée comme son nom l'indique d'une véritable organisation politique mais non de monuments publics puisque les fouilles ont révélé l'existence d'une place formellement assimilable à un forum. Du point de vue architectural on peut comparer ces édifices avec ceux qui semblent subsister à Stabies, signe de fonctions vraisemblablement très voisines, assurées par ces deux agglomérations à l'histoire pourtant opposée. Le nom propre où figure l'adjectif *Augustanus* renvoie clairement à une création relativement tardive à l'échelle de l'Italie romaine puisqu'elle ne peut être antérieure à la fin du I^{er} siècle av. J.-C.

Un quatrième cas, *Centumcellae* (Civitavecchia), peut être évoqué même s'il relève encore aujourd'hui davantage de l'hypothèse³⁰, peut-être parce que l'on a généralement mal interprété jusqu'à présent les données disponibles : le site doit sa notoriété au témoignage de Pline le Jeune³¹ qui séjourne dans la villa de Trajan pour une réunion quasi officielle du Conseil du Prince ; de cette villa il voit le port en construction. Les restes archéologiques antiques visibles aujourd'hui au centre de Civitavecchia sont interprétés généralement comme ceux d'une cité, la villa étant recherchée sur les hauteurs, soit à plus d'un kilomètre de la mer au minimum et plusieurs sites sont en concurrence. Cette distance qui interdit d'y localiser la description précise par Pline de la construction du port et cette absence d'un site incontestable pour identifier une villa impériale (nécessairement de grandes dimensions) permettent d'envisager une hypothèse un peu différente, celle d'une villa précédant nettement la constitution de la ville et établie sur le littoral même, en bordure du port dont de nombreux restes sont encore visibles. La cité comme organe politique n'est pas véritablement attestée avant la fin de l'antiquité, quand elle devient le siège d'un évêché, malgré l'existence d'un rempart de date indéterminée, connu principalement par des fouilles ou mieux des relevés anciens puisque réalisés au XVI^e siècle. La localisation en bordure de mer de la villa impériale peut sembler étrange à première vue mais elle correspond au « modèle » mis en place à Formies où toutefois, faut-il le rappeler, la ville précède nettement la villa, modèle dont on retrouve encore un écho lointain dans la villa fortifiée dès l'origine mais encore maritime que Dioclétien se fit construire à Split, en Croatie, au début du IV^e siècle. Les annexes de ces villas impériales que l'on peut assimiler au départ aux *canabae*, ces « baraques » qui entourent les camps légionnaires sont devenues progressivement une véritable agglomération, dotée bien après leur création d'un statut politique de « cité », matérialisée par l'installation d'un évêque.

Cette série particulière de grandes résidences « suburbaines » littorales a donc entraîné des conséquences complexes sur le développement des villes dans lesquelles elles étaient au départ incluses :

30. Lafon, 2009.

31. *Lettres*, VI, 31.

- la réduction, côté mer, du caractère urbain, entendu au sens d'un ensemble de constructions publiques, par grignotage des remparts anciens, du moins quand ils existaient. Elles ont donc contribué à la mise en place d'une zone intermédiaire, séparant l'agglomération proprement dite du littoral, alors même qu'une des fonctions que l'on peut attribuer avec beaucoup de vraisemblance à ces villes était précisément la fonction portuaire. Inversement, les caractéristiques architecturales de ces ensembles peuvent se retrouver sur une bonne partie du littoral proche, hors de l'ancien front de mer urbain, les anciennes agglomérations constituant cependant un facteur incontestable de densification.

- pour les cités les plus « faibles » en raison de leurs dimensions réduites ou des avatars de l'histoire politico-militaire, le développement de ces grands complexes signent la disparition de la ville comme force politique, voire la disparition de l'agglomération en tant qu'ensemble abritant des populations socialement diversifiées et complémentaires. Ce phénomène concerne des ensembles de nature différente, anciennes villes indépendantes comme Stabies, victime des conséquences des guerres sociales à la différence de ses voisines, Pompéi et Herculaneum, qui trouvent au contraire dans cet épisode l'occasion de rebondir ; petite colonie romaine de défense du territoire comme *Alsium* mais aussi ses quasi voisines sur le littoral étrusque, *Castrum novum* et *Pyrgi*, dont la fonction militaire initiale avait disparu. Les raisons de ces disparitions ne peuvent donc se limiter au seul développement des grandes villas littorales puisque les causes objectives de déclin s'étaient manifestées bien antérieurement mais on assiste incontestablement à une accélération du phénomène liée aux exigences insatiables des propriétaires de villas pour avoir une résidence maritime.

- des villas littorales initialement isolées dans la campagne mais liées au pouvoir impérial peuvent, inversement, être à l'origine de nouvelles agglomérations, permettant une sorte de renaissance du phénomène urbain, certes moins organisé politiquement dans un premier temps mais dont l'avenir, à l'échelle de l'histoire, a été généralement bien assuré puisque la plupart, après éventuellement une période d'abandon, sont devenus des évêchés et des cités fortifiées.

Des phénomènes comparables ne sont pas impossibles au milieu des terres ou sous d'autres cieux mais l'attrait d'une résidence maritime proche de la capitale, Rome, donne une force incomparable à ces mouvements sur le littoral tyrrhénien.

BIBLIOGRAPHIE

- BARBET Alix & MINIERO Paola (dir.) (1999), *La villa di San Marco a Stabia*, Naples-Rome-Pompéi, Collection du Centre Jean Bérard 18, Collection de l'École française de Rome 258, Soprintendenza archeologica di Pompei.
- BORIELLO Mariarosaria & D'AMBROSIO Antonio (1979), *Forma Italiae, I, 14, Baiae – Misenum*, Florence, Leo siècle Olschki Editore.
- CABALLO Rufino Antonio (2006), *El Nuevo bronce de Osuna y la política colonizadora romana*, Séville, Universidad de Sevilla.

- CHILLET Clément, (2011), « Limites de la ville et symboles du pouvoir à Rome : les ambiguïtés des jardins de Mécène », *Histoire urbaine* 31, Août 2011, p. 151-170.
- CROIZILLE Jean-Michel (2010), *Paysages dans la peinture pompéienne*, Paris, Picard, Collection Antiqua.
- D'ARMS John H. (1970), *Romans on the bay of Naples*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press.
- KOCKEL Valentin (1985), « Archäologische Funde und Forschungen in den Vesuvstädten », *Archäologischer Anzeiger*, p. 495-571.
- LAFON Xavier (1990), « Marina di San Nicola. Il complesso archeologico », *Bollettino di Archeologia*, Giugno-Luglio 1990, p. 15-29.
- LAFON Xavier (2001), Villa maritima, *Recherches sur les villas littorales de l'Italie romaine (3^e siècle avant – 3^e siècle après J.-C.)*, Rome, BEFAR 307.
- LAFON Xavier (2003), « Concurrences ou complémentarité ? Jardins et nécropoles à la périphérie de Rome », *Histoire urbaine*, 8, p. 9-22.
- LAFON Xavier (2009), « La villa de Split et sa place dans l'évolution de la villa maritime romaine », dans *Diocletian, Tetrarchy and Diocletian's Palace on the 1700th anniversary of existence*, Split, p. 295-306.
- LANCIANI Roberto (1903), *Le antichità del territorio de Laurentum*, Rome, *Monumenti Antichi dei Lincei*, 13.
- LAVAGNE Henri (1988), Operosa antra, *Recherches sur la grotte à Rome, de Sylla à Hadrien*, Rome, BEFAR 272.
- NOACK Friedrich & LEHMANN-HARTLEBEN Karl (1936), *Baugeschichte Untersuchungen am Stadtrand von Pompei*, Berlin.
- TARPIN Michel (2002), *Vici et pagi dans l'occident romain*, Rome, École française de Rome, Collection de l'École française de Rome 299.